

électriques alimentées au pétrole qui fournissent de 55 à 60 p. 100 de l'électricité que nous consommons. Parce que nous sommes mieux équipés au point de vue industriel que les autres provinces Atlantiques, la hausse du prix du pétrole éprouve plus la Nouvelle-Écosse que toute autre province.

D'après la Nova Scotia Power Corporation, notre province utilise de 40 à 45 barils de pétrole par habitant par année, alors que la moyenne canadienne est d'environ 25 barils. A partir du principe des prix comparatifs, mais surtout selon l'idée de la sécurité des approvisionnements, la Nouvelle-Écosse, par l'intermédiaire de la Société de développement du Cap-Breton, s'efforce d'utiliser plus de charbon mais jusqu'à présent, sous réserve des conclusions d'une étude détaillée actuellement en cours qui couvre tout le territoire de la Nouvelle-Écosse, il reste que les réserves rentables de charbon du Cap-Breton, compte tenu des techniques d'exploitation actuelles, ne s'élèvent qu'à 200 millions de tonnes. Dans l'avenir, il sera possible de compter sur une couple d'autres mines mieux exploitées lesquelles, si elles sont liées à des contrats d'une durée de quinze à vingt ans, protégeront notre industrie houillère des fluctuations cycliques qui l'ont caractérisée par le passé. C'est donc un avantage pour la province sans compter les autres possibilités qu'offrent d'autres secteurs. Entre-temps, nous comprenons mal en Nouvelle-Écosse et dans la région atlantique, qu'on invoque la nécessité d'une uniformisation à l'échelle nationale des prix pour justifier le relèvement du prix du pétrole.

● (1710)

L'uniformisation à l'échelle nationale des prix n'en est pas une si on ne tient pas compte de la situation précaire de la région atlantique et surtout de la Nouvelle-Écosse. Dernièrement, nous avons subi une hausse considérable des tarifs d'électricité. Quand le contrat actuel avec la société Imperial Oil expirera en 1977, et en comptant les hausses qui résulteront du budget, sans doute dépasserons-nous l'Île-du-Prince-Édouard et aurons-nous les tarifs d'électricité les plus élevés. Assurément, un gouvernement qui a créé le ministère de l'Expansion économique régionale pour atténuer l'écart des revenus, ne va pas laisser les choses se passer ainsi. La hausse du prix du pétrole prévue dans le budget est un crime contre la région atlantique et contre la Nouvelle-Écosse en particulier.

L'autre crime économique évident perpétré dans ce budget contre la région de l'Atlantique—en plus de la hausse relativement plus importante du chômage dans la région par suite de ce budget qui prévoit plus de chômage national pour combattre la vie chère—se situe à un autre niveau. Je veux parler, bien sûr, des propositions de modification à la loi sur les soins médicaux, mise en vigueur le 1^{er} juillet 1968. Nous savons que depuis, Ottawa a payé la moitié des frais des soins médicaux à l'échelle nationale. On entend maintenant imposer un plafond décroissant à la part fédérale en limitant l'augmentation fédérale par habitant à 13 p. 100 l'année prochaine, 10,5 p. 100 l'année suivante et 8,5 p. 100 toutes les années subséquentes.

Considérez aussi, monsieur l'Orateur, ce que le gouvernement actuel entend faire de notre régime national d'hospitalisation. En vertu de la loi de 1957 sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, le gouvernement payait aussi la moitié des frais d'hospitalisation sur le plan national. La loi stipule que le gouvernement fédéral doit donner un avis de cinq ans avant de renégocier ses ententes avec les provinces. Le gouvernement actuel en a donné avis dans la semaine du budget. Pourquoi? Parce qu'il veut

Budget—M. Hogan

faire la même chose qu'avec la loi sur les soins médicaux: imposer un plafond à son engagement. De plus, il a annoncé une diminution de 35 p. 100 de ses versements à la caisse d'aide à la santé.

Notre leader parlementaire a demandé, le 25 juin, dans le cadre du débat actuel, pourquoi on imposait unilatéralement ces conditions aux provinces dans le domaine des soins médicaux? Comme il l'a fait remarquer, les provinces plus pauvres ne pourront s'en sortir. Elles auront beau économiser, les provinces pauvres de l'Atlantique devront en fin de compte en faire porter le fardeau par les gens qui y vivent. Il en résultera une majoration des primes, de nouvelles taxes et des honoraires modérateurs et une diminution de la qualité des soins de santé. C'en est donc fait de l'égalité garantie de soins médicaux dans le pays. C'en est aussi fini du fédéralisme coopératif de feu Lester B. Pearson.

Comme on l'a dit précédemment, c'est surtout l'augmentation de l'essence annoncée dans le budget qui a attiré l'attention. Le ministre des Finances espère soutirer cette année 350 millions de dollars aux automobilistes canadiens mais, comme l'a récemment noté M. Don McGillivray dans le *Financial Times*, les retenues à la source supplémentaire dues à une augmentation de la prime de l'employé et de l'employeur et à une diminution de la part du gouvernement fédéral peuvent, l'an prochain, ajouter à cette somme entre 800 millions et 1 milliard de dollars.

Monsieur l'Orateur, il y aurait beaucoup à dire sur cette mesure. Le manque de temps ne nous permet pas de nous étendre—mais les Canadiens doivent comprendre certaines de ses conséquences. Tout d'abord, comme le montre ce que je viens de dire, il s'agit d'une taxe importante qui pourrait s'élever annuellement à environ \$90 par salarié. Deuxièmement, c'est une taxe déguisée. Troisièmement, c'est une taxe régressive, en ce sens que son poids porte surtout sur les catégories à revenu inférieur et sur les gagne-petit du Canada sur lesquels elle semble s'acharner—et cela en pleine récession.

Il n'est guère étonnant que l'ancien ministre du Travail, ardent défenseur des modifications apportées en 1971 à la loi sur l'assurance-chômage, dont les heureuses dispositions furent par la suite reprises et améliorées par la France et l'Allemagne, ait quitté la Chambre lorsque le ministre des Finances annonça qu'il faisait marche arrière sur ce point. Il est bien triste de lire ensuite dans le *hansard* que le ministre de l'Expansion économique régionale a essayé de défendre cette mesure réactionnaire, et a déclaré que les prestations versées aux chômeurs n'avaient subi aucune diminution. Est-ce que lui et les autres ministres, y compris le ministre du Travail (M. Munro) et le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) approuvent que le régime d'assurance-chômage ou que les régimes de pensions du Canada et du Québec soient financés grâce à des taxes qui pèsent surtout sur les gens les moins capables de payer?

Le gouvernement approuve-t-il l'intention du ministre des Finances de revenir sur sa promesse, faite en 1971, d'accorder des prestations plus généreuses dans le cadre du programme? Le gouvernement fédéral avait alors accepté d'assumer tous les frais du chômage au-dessus d'un taux de 4 p. 100. Le Livre blanc du gouvernement fédéral qui annonçait le programme disait:

Le régime proposé était clairement l'obligation qu'a l'État de soutenir de ses deniers un régime d'assurance-chômage d'envergure nationale quand l'autofinancement est devenu impossible.

Pourtant, qu'a fait le cabinet dans le budget du 23 juin? Il a changé la norme du chômage de 4 p. 100 pour une